

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 22597

Numéro SIREN : 814 455 309

Nom ou dénomination : OPEN ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2021 sous le numéro de dépôt 55098



**Excelia Audit**  
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris

## **OPEN ENERGIE**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**23, rue Laugier  
75017 PARIS**

**Excelia Audit**

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris  
21, rue de Crimée  
75019 Paris

**OPEN ENERGIE S.A.R.L.**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux associés,

**Opinion avec réserve**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 30 septembre 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OPEN ENERGIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion avec réserve****Motivation de la réserve**

Au cours de nos travaux d'audit, nous avons identifié des points de faiblesse du contrôle interne relatifs aux procédures de facturation compte tenu d'une rotation du personnel sur ce poste. Les procédures d'enregistrement et de recouvrement des créances clients ne sont pas concernées par cette constatation.

Malgré les procédures d'audit additionnelles que nous avons mises en œuvre dans ces circonstances, nous n'avons pas pu réaliser dans le calendrier prévu l'ensemble des travaux nécessaires afin d'obtenir des éléments suffisants et appropriés sur la procédure de facturation.

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 30 juin 2021

Le Commissaire aux comptes

Excelia Audit

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Karène Zagoury

Associée

## **Comptes annuels – exercice clos le 31 décembre 2020**

---

OPEN ENERGIE  
Siège social : 23, rue Laugier  
75017 PARIS

## Bilan et Resultat

**SARL OPEN ENERGIE****BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	105 175	16 374	88 802	0,51	13 587	0,13
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations	153		153	0,00	153	0,00
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	80 146		80 146	0,46	7 314	0,07
<b>TOTAL (I)</b>	<b>185 474</b>	<b>16 374</b>	<b>169 100</b>	<b>0,98</b>	<b>21 053</b>	<b>0,20</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	289 999		289 999	1,68	125 307	1,20
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	11 041 795	274 367	10 767 428	62,21	8 804 449	84,66
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	640 167		640 167	3,70	79 927	0,77
. Personnel	2 538		2 538	0,01		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	210 205		210 205	1,21		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 803 790		1 803 790	10,42	710 212	6,83
. Autres	227 433		227 433	1,31	58 764	0,57
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	2 982 588		2 982 588	17,23	600 246	5,77
Charges constatées d'avance	216 163		216 163	1,25	412	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>17 414 677</b>	<b>274 367</b>	<b>17 140 310</b>	<b>99,02</b>	<b>10 379 316</b>	<b>99,80</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>17 600 151</b>	<b>290 741</b>	<b>17 309 410</b>	<b>100,00</b>	<b>10 400 369</b>	<b>100,00</b>

**SARL OPEN ENERGIE****BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		
<b>Capitaux propres</b>					
Capital social ou individuel ( dont versé : 26 000 )	26 000	0,15	26 000	0,25	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	2 600	0,02	2 600	0,02	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	441 959	2,55	155 894	1,50	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>365 721</b>	2,11	<b>286 065</b>	2,75	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
	<b>TOTAL(I)</b>	836 279	4,83	470 559	4,52
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
	<b>TOTAL(II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
Provisions pour risques	255 121	1,47	326 505	3,14	
Provisions pour charges					
	<b>TOTAL (III)</b>	255 121	1,47	326 505	3,14
<b>Emprunts et dettes</b>					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
. Emprunts					
. Découverts, concours bancaires					
Emprunts et dettes financières diverses					
. Divers	4 594	0,03	119	0,00	
. Associés					
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 372 218	48,37	3 800 183	36,54	
Dettes fiscales et sociales					
. Personnel	187 099	1,08	45 974	0,44	
. Organismes sociaux	318 940	1,84	80 055	0,77	
. Etat, impôts sur les bénéfices			22 405	0,22	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 387 331	8,01	223 956	2,15	
. Etat, obligations cautionnées					
. Autres impôts, taxes et assimilés	33 267	0,19	18 055	0,17	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	2 414 561	13,95	1 874 082	18,02	
Instruments financiers à terme					
Produits constatés d'avance			3 538 476	34,02	
	<b>TOTAL(IV)</b>	16 218 010	93,69	<b>9 603 306</b>	92,34
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)				
	<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	17 309 410	100,00	<b>10 400 369</b>	100,00

## SARL OPEN ENERGIE

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

## COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le  
31/12/2020  
(12 mois)Exercice précédent  
31/12/2019  
(12 mois)Variation  
absolue  
(12 / 12)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	103 294		103 294	0,22	84 004	0,29	19 290	22,96
Production vendue biens	-687 270		-687 270	-1,46	-251 330	-0,86	-435 940	-173,44
Production vendue services	47 464 965		47 464 965	101,25	29 185 869	100,58	18 279 096	62,63
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>46 880 988</b>		<b>46 880 988</b>	100,00	<b>29 018 542</b>	100,00	<b>17 862 446</b>	61,56
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			78 374	0,17			78 374	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					50 217	0,17	-50 217	-100,00
Autres produits			164 997	0,35	62	0,00	164 935	N/S
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>47 124 359</b>		<b>47 124 359</b>	100,52	<b>29 068 821</b>	100,17	<b>18 055 538</b>	62,11
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			12 619 385	26,92	8 370 916	28,85	4 248 469	50,75
Variation de stock (marchandises)			-164 692	-0,34	-125 307	-0,42	-39 385	-31,42
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 158	0,01			4 158	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			31 661 368	67,54	19 284 520	66,46	12 376 848	64,18
Impôts, taxes et versements assimilés			130 350	0,28	31 135	0,11	99 215	318,66
Salaires et traitements			1 165 106	2,49	637 553	2,20	527 553	82,75
Charges sociales			447 618	0,95	236 635	0,82	210 983	89,16
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 720	0,02	5 405	0,02	4 315	79,83
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			215 568	0,46			215 568	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges			496 941	1,06	38 222	0,13	458 719	N/S
Autres charges								
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>46 585 523</b>		<b>46 585 523</b>	99,37	<b>28 479 077</b>	98,14	<b>18 106 446</b>	63,58
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>538 837</b>		<b>538 837</b>	1,15	<b>589 744</b>	2,03	<b>-50 907</b>	-8,62
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			1	0,00	4 327	0,01	-4 326	-99,97
Reprises sur provisions et transferts de charges					38	0,00	-38	-100,00
Déficiences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	0,00	<b>4 365</b>	0,02	<b>-4 364</b>	-99,97
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			8 272	0,02	16 228	0,06	-7 956	-49,02
Déficiences négatives de change					552	0,00	-552	-100,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>8 272</b>		<b>8 272</b>	0,02	<b>16 780</b>	0,06	<b>-8 508</b>	-50,69
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-8 270</b>		<b>-8 270</b>	-0,01	<b>-12 414</b>	-0,03	<b>4 144</b>	33,38
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>530 566</b>		<b>530 566</b>	1,13	<b>577 329</b>	1,99	<b>-46 763</b>	-8,09

## SARL OPEN ENERGIE

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

## COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )

Exercice clos le  
31/12/2020  
(12 mois)Exercice précédent  
31/12/2019  
(12 mois)Variation  
absolue  
(12 / 12)

%

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	54 397	0,12	48 796	0,17	5 601	11,48
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 004	0,00			2 004	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges	206 333	0,44	115 292	0,40	91 041	78,97
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>262 734</b>	<b>0,56</b>	<b>164 088</b>	<b>0,57</b>	<b>98 646</b>	<b>60,12</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	154 895	0,33	2 840	0,01	152 055	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 850	0,00			1 850	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	134 949	0,29	326 505	1,13	-191 556	-58,66
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>291 695</b>	<b>0,62</b>	<b>329 345</b>	<b>1,13</b>	<b>-37 650</b>	<b>-11,42</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-28 961</b>	<b>-0,05</b>	<b>-165 257</b>	<b>-0,56</b>	<b>136 296</b>	<b>82,48</b>
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	135 885	0,29	126 007	0,43	9 878	7,84
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>47 387 095</b>	<b>101,08</b>	<b>29 237 274</b>	<b>100,75</b>	<b>18 149 821</b>	<b>62,08</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>47 021 374</b>	<b>100,30</b>	<b>28 951 209</b>	<b>99,77</b>	<b>18 070 165</b>	<b>62,42</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>365 721</b>	<b>0,78</b>	<b>286 065</b>	<b>0,99</b>	<b>79 656</b>	<b>27,85</b>
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier	20 125	0,04	10 183	0,04	9 942	97,63

**SARL OPEN ENERGIE****ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La société n'a pas décomposé ses immobilisations corporelles. Celles-ci ne comportent pas de composants significatifs avec des durées d'utilisations différentes.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- \* Installations générale, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**Règles Générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables n'ont pas été appliquées conformément aux hypothèses de base pour les raisons suivantes :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

**Produits et Charges Exceptionnels :**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

**SARL OPEN ENERGIE****ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE****2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

L'année 2020 a été marquée par l'émergence et l'expansion de la pandémie liée au coronavirus (Covid-19) affectant l'activité économique mondiale, et plus particulièrement en France depuis mi-mars 2020. Sur la base des éléments et informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, et sur la base d'hypothèses d'une reprise rapide de l'activité économique et des mesures de soutien gouvernementales, nous considérons que le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause. Par ailleurs, il est difficile de mesurer à ce jour l'impact de ses événements sur la performance et la valorisation de la SARL OPEN ENERGIE. Ces risques feront l'objet d'un suivi au regard de l'évolution de la situation sur 2021.

Le dispositif de chômage partiel, mesure de soutien pour les entreprises impactées par le Covid-19, a été mis en place au sein de la SARL OPEN ENERGIE à partir du mois de Mars 2020. L'entreprise a pu bénéficier de ce dispositif exceptionnel d'activité partielle pour ses employés dans l'impossibilité de travailler suite aux annonces gouvernementales.

Enfin, la SARL OPEN ENERGIE a bénéficié de deux prêts garantis par l'état (PGE) le 19/06/2020 pour 500 000 et le 23/06/2020 pour 3 000 000 . Ce dispositif exceptionnel de garanties permet de soutenir le financement bancaire de la SARL OPEN ENERGIE.

**SARL OPEN ENERGIE**

**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**

**SARL OPEN ENERGIE****ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

**3.1.1 - Immobilisations brutes = 185 474**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	20 395	86 784	2 004	105 175
Immobilisations financières	7 466	72 833		80 299
<b>TOTAL</b>	<b>27 861</b>	<b>159 617</b>	<b>2 004</b>	<b>185 474</b>

**3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 16 374**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	6 808	9 720	154	16 374
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>6 808</b>	<b>9 720</b>	<b>154</b>	<b>16 374</b>

**3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Agencements	59 612	1 352	58 260	10 ans
Materiel de bureau et informatique	39 507	14 490	25 017	3 ans
Mobilier	6 056	532	5 524	5 ans
<b>TOTAL</b>	<b>105 175</b>	<b>16 374</b>	<b>88 802</b>	

**3.2 - Etat des créances = 14 222 237**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	80 146		80 146
Actif circulant & charges d'avance	14 142 091	14 142 091	
<b>TOTAL</b>	<b>14 222 237</b>	<b>14 142 091</b>	<b>80 146</b>

**SARL OPEN ENERGIE****ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.3 - Provisions pour dépréciation = 274 367**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	58 800	215 567			274 367
Comptes financiers					
Total	58 800	215 567			274 367

**3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 705 176**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	502 851
Autres créances	202 325
Disponibilités	
TOTAL	705 176

**3.5 - Charges constatées d'avance = 216 163**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**SARL OPEN ENERGIE****ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1 - Capital social = 26 000**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	13000	2,00	26 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	13000	2,00	26 000

**4.2 - Provisions = 255 121**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	326 505	134 949	206 333		255 121
<b>TOTAL</b>	<b>326 505</b>	<b>134 949</b>	<b>206 333</b>		<b>255 121</b>

**4.3 - Etat des dettes = 16 218 010**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 500 000		3 500 000	
Dettes financières diverses	4 594	4 594		
Fournisseurs	8 372 218	8 372 218		
Dettes fiscales & sociales	1 926 636	1 926 636		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 414 561	2 414 561		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>16 218 010</b>	<b>12 718 010</b>	<b>3 500 000</b>	

**4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 6 040 116**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	4 594
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 855 235
Dettes fiscales & sociales	171 652
Autres dettes	2 008 635
<b>TOTAL</b>	<b>6 040 116</b>

**SARL OPEN ENERGIE****ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 46 880 988**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	103 294	0,22 %
Production de travaux	46 569 295	99,34 %
Prestations de services	70 419	0,15 %
Produits des activités annexes	825 251	1,76 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-687 270	-1,47 %
<b>TOTAL</b>	<b>46 880 988</b>	<b>100,00 %</b>

**5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 135 885**

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	538 837		538 837
Résultat financier	-8 270		-8 270
Résultat exceptionnel	-28 961		-28 961
Participation des salariés			
<b>TOTAL</b>	<b>501 606</b>	<b>135 885</b>	<b>365 721</b>

**5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Le chiffre d'affaires est réalisé uniquement en France.

Les charges d'exploitation comprennent 423 101.42 de charges liées à des avoirs à établir sur exercices antérieurs.  
Les produits d'exploitation comprennent 140 655.23 e de produits liés à factures à établir sur exercices antérieurs.

**SARL OPEN ENERGIE****ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

**6 - AUTRES INFORMATIONS****6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes**

	<b>Montant</b>
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	29 525
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
<b>- TOTAL</b>	<b>29 525</b>

**6.3 - Effectif moyen**

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	3	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	19	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>0</b>

**6.4 - Engagements donnés = 32 025**

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	25 169
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	6 856
<b>TOTAL</b>	<b>32 025</b>

**6.5 - Autres informations complémentaires**

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le montant des produits exceptionnels s'élève à 262 734 comprenant des produits sur opération de gestion (54 397 ), la reprise sur provision des clients douteux (206 333 ) et un produit de cession des éléments d'actifs corporels cédés (2004 ).

Le montant des charges exceptionnelles s'élève à 291 695 comprenant des protocoles clients (152 101 ), des amendes et pénaliés (128 ), des charges sur exercices antérieurs (2667 ), une valeur de cession des éléments d'actifs corporels cédés (1850 ) et des provisions pour litiges clients (134 949 ).

**SARL OPEN ENERGIE****ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

**6 - AUTRES INFORMATIONS (suite)****7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL****7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours**

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		3 635	6 548	10 183
Montants de l'exercice		12 267	12 902	25 169
Sous-total		15 902	19 450	35 352

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total				

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moins d'un an				
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total				

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		15 902	19 450	35 352

**SARL OPEN ENERGIE****ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

**8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**8.1 - Produits à recevoir = 705 176**

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	
Clients factures a etablir( 41810000000 )	502 851
Autres créances :	502 851
Aar( 40980000000 )	202 325
Produits a recevoir( 44870000000 )	125 297
	77 028
	<b>TOTAL</b>
	<b>705 176</b>

**8.2 - Charges constatées d'avance = 216 163**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance( 48600000000 )	216 163
<b>TOTAL</b>	<b>216 163</b>

**8.3 - Charges à payer = 6 040 116**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	
Interets courus( 16880000000 )	4 594
Autres dettes :	4 594
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 855 235
Fnp( 40810000000 )	3 855 235
Dettes fiscales et sociales :	171 652
Dettes provisio. pour congés payés( 42820000000 )	74 406
Charges sociales sur congés payés( 43820000000 )	30 322
Organismes sociaux - charges à( 43860000000 )	40 551
Autres charges à payer( 44860000000 )	26 373
Autres dettes :	2 008 635
Aae( 41980000000 )	2 008 635
	<b>TOTAL</b>
	<b>6 040 116</b>

**SARL OPEN ENERGIE**  
S.A.R.L. au capital de 26 000,00 Euros  
**Siège social :** 23, RUE LAUGIER

75017 PARIS  
**R.C.S :** 814455309

-----

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 30/06/2021**

Le 30/06/2021,  
à 14H,

Monsieur DAVID DIDIER OLIVIER MSELLATI, détenant 6370 parts sociales,  
Société NATCO GROUP, représentée par CORCOS NATHANIEL, détenant 6630 parts sociales,

associés de la société **SARL OPEN ENERGIE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame Karen ZAGOURY de la société EXCELIA AUDIT, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Monsieur DAVID DIDIER OLIVIER MSELLATI, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes et le récépissé postal ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le rapport général du Commissaire aux Comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur la situation de la Société ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions ;
- les statuts de la Société ; et
- le projet de nouveaux statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Approbation de la rémunération de la gérance,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Augmentation du capital en numéraire d'un montant de 234.000 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « report à nouveau » et élévation de la valeur nominale de chaque part sociale,
- Modification corrélatrice des articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » des statuts de la Société,
- Transformation de la Société en société par actions simplifiée,
- Adoption du projet de nouveaux statuts de la Société,
- Nomination du président de la Société,
- Rémunération du président de la Société,
- Nomination des premiers membres du Comité Stratégique de la Société,
- Exercice social en cours,
- Constatation de la réalisation définitive de la transformation de la Société,

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).
- Pouvoir en vue des formalités,

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport général du Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur la situation de la Société.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître **un bénéfice de 365 720,82 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## Résolution n° 2

### Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **un bénéfice** de **365 720,82** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **441 958,66** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **807 679,48** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **807 679,48** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 807 679,48 Euros

### Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2018, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu ou à la Flat tax.

Pour le barème progressif de l'impôt sur les revenus, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes. Pour la Flat tax le montant des prélèvements d'impôts sur les revenus et sociaux seront de 30% non libératoires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquièmes du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

## Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## Résolution n° 5

L'assemblée Générale décide d'approuver la rémunération du Gérant d'un montant de 195 064,28 Euros brute annuel au titre de l'exercice 2020 et d'approuver la prise en charge de toutes les charges qui s'y rapportent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## Résolution n° 6

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant et constatant que le capital social est intégralement libéré :

- décide de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 234.000 euros, pour le porter de 26.000 euros à 260.000 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte « *Report à nouveau* » ;
- décide que cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 13.000 parts sociales composant le capital social de la Société de 2 euros à 20 euros chacune ;
- constate en conséquence que l'augmentation de capital est définitivement réalisée à la date des présentes, le capital social passant ainsi de 26.000 euros à 260.000 euros ;
- constate, par suite de l'augmentation de capital et compte tenu de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 objet de la résolution n°2 ci-avant, que le compte « *Report à nouveau* » est ramené à un montant créditeur de 573.679,48 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## Résolution n° 7

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant et en conséquence de l'adoption de la résolution n°6, décide de modifier les articles 6 « *Apports* » et 7 « *Capital social* » des statuts de la Société de la manière suivante :

### « ARTICLE 6 - Apports

*A la constitution de la Société, il a été procédé à des apports en numéraire pour un montant total de 200 euros.*

*Par une décision de l'Assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 octobre 2017, le capital social a été porté à 26.000 euros par la création et l'émission de 12.900 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros chacune.*

*Par une décision de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des associés en date du 30 juin 2021, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société de deux cent trente-quatre mille (234.000) euros, par incorporation de pareille somme prélevée sur le poste « *Report à nouveau* » et élévation de la valeur nominale des parts sociales de la Société, laquelle a été portée de deux (2) euros à vingt (20) euros par part sociale. »*

### « ARTICLE 7 - Capital social

*Le capital social est fixé à la somme de deux cent soixante mille euros (260.000 €).*

*Il est divisé en treize mille (13.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (20 €) chacune, numérotées de 1 à 13.000, chacune souscrites et libérées en totalité.*

*Le capital social est reparti comme suit entre les associés :*

- Monsieur David Msellati ..... 6.370 parts sociales  
Numérotées de 1 à 6.370,
  - Société NATCO GROUP ..... 6.630 parts sociales  
Numérotées de 6.371 à 13.000,
- TOTAL ..... 13.000 parts sociales ».*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## Résolution n° 8

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant et du rapport du Commissaire aux comptes sur la situation de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, et constatant que les conditions légales sont réunies, décide de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la Société, son objet, son siège social, sa durée et, sous réserve de l'adoption des deux résolutions précédentes, son capital social nouvellement modifié, resteront inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 260.000 euros et sera désormais divisé en 13.000 actions de 20 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison d'une (1) action pour une (1) part sociale.

Les fonctions de Gérant, exercées par Monsieur David Msellati, prennent fin ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## Résolution n° 9

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant et en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide :

- de modifier la gouvernance de la Société et de créer un comité stratégique (le « **Comité Stratégique** ») (i) dont les membres seront désignés par les Associés conformément au projet de nouveaux statuts de la Société figurant en **Annexe** du présent procès-verbal et (ii) qui devra notamment autoriser préalablement certaines décisions importantes listées à l'article 16.5 du projet de nouveaux statuts de la Société ; et
- d'adopter, article par article, puis dans son ensemble, le texte du projet de nouveaux statuts de la Société figurant en **Annexe** du présent procès-verbal.

L'Assemblée Générale précise que les nouveaux statuts de la Société entreront en vigueur à la date des présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## Résolution n° 10

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant et en conséquence de l'adoption des résolutions n°8 et n°9 ci-dessus, constatant la fin du mandat de Gérant de Monsieur David Msellati par l'effet de la transformation, décide de nommer en qualité de président de la Société (le « **Président** ») conformément à l'article 15.1 des nouveaux statuts de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur David Msellati, né le 21 septembre 1976 à Aubervilliers (93), de nationalité française, demeurant 12, rue des Dardanelles – 75017 Paris.

Monsieur David Msellati a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions de Président et n'être soumis à aucune incompatibilité, déchéance ou interdiction de nature à l'empêcher d'exercer de telles fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **Résolution n° 11**

L'Assemblé Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant et en conséquence de l'adoption de la résolution n°10 ci-dessus, décide que Monsieur David Msellati percevra au titre de ses fonctions de Président, une rémunération mensuelle nette de 16.000 euros à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **Résolution n° 12**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant et en conséquence de l'adoption de la résolution n°9 ci-dessus, décide de nommer, en qualité de premiers membres du Comité Stratégique, pour une durée de trois (3) ans renouvelables à compter de la date des présentes :

- Monsieur Nathaniel Corcos, né le 8 octobre 1982 à Paris (75018), de nationalité française, demeurant 131, boulevard de Grenelle – 75015 Paris,
- Monsieur Bertrand Bénichou, né le 6 septembre 1976 à Paris (75017), de nationalité française, demeurant 34, avenue de Saint-Ouen – 75018 Paris, et
- Monsieur David Msellati, né le 21 septembre 1976 à Aubervilliers (93), de nationalité française, demeurant 12, rue des Dardanelles – 75017 Paris.

L'Assemblée Générale décide que les membres du Comité Stratégique ne seront pas rémunérés mais pourront en tout état de cause prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais de déplacement et d'hébergement raisonnables et justifiés, encourus dans le cadre de leur présence aux réunions du Comité Stratégique, dans les conditions définies par avance par le Comité Stratégique

Monsieur Nathaniel Corcos, Monsieur Bertrand Bénichou et Monsieur David Msellati ont d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions de membre du Comité Stratégique et n'être soumis à aucune incompatibilité, déchéance ou interdiction de nature à les empêcher d'exercer de telles fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **Résolution n° 13**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, décide que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 décembre 2021 n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

L'Assemblée statuera sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **Résolution n° 14**

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **Résolution n° 15**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

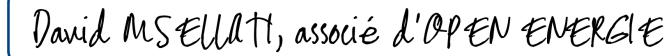
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par un associé.

### **Le Président de séance**

Monsieur DAVID MSELLATTI

DocuSigned by:  
  
54D7351201E74E7...

### **NATCO GROUP**

Représentée par Monsieur NATHANIEL CORCOS

DocuSigned by:  
  
1C0348ADD13F4E3...

DS DS  
DAVID MSELLATTI